E.G.L.

Organisation de la CEPGL pour l'Energie des Pays des Grands Lacs

Burundi. RD Congo. Rwanda

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET HYDROELECTRIQUE REGIONAL RUZIZI III ET INFRASTRUCTURES ASSOCIEES DU MOIS DE JUIN 2026

Bujumbura, 17 Juillet 2026

Table des matières **Page**

1. Feuille de route....1
2. Processus de recrutement de l'entreprise de construction de la Centrale hydroélectrique régionale de Ruzizi III (IAC/EPC)....2
3. Processus de recrutement de l'Ingénieur Indépendant....3
4. Agent de probité....4
5. Audit juridique des Accords de Projet....5
6. Processus d'agrément de REL comme entreprise communautaire....6
7. Panels d'Experts Indépendants....6
8. Acquisitions des terres....7
9. Activités environnementales et sociales....8
10. Levée du Cas de Force majeure....9
11. Plan de Développement Local(PDL)....10
12. Notification aux Etats riverains (Tanzanie et Zambie) du Projet Ruzizi III....10
13. Ingénierie....11
14. Financement du Projet....11
15. Coûts de développement autorisés....12
16. Engagement des parties prenantes....14
17. Questions transfrontalières....15
18. Processus de recrutement d'un Cabinet chargé d'élaborer l'Etude de Développement d'un Marché intégré de l'Energie dans la Région des Grands-Lacs....15
19. Processus de recrutement d'un Bureau d'études chargé de l'Etude de Renforcement de capacités, Facilitation en vue de l'adoption officielle dans tous les pays de la CEPGL d'une

Méthodologie de tarification commerciale harmonisée pour un Secteur de l'Electricité bancable et performant et de mesures de mise en œuvre.....16
20. Processus de recrutement d'un consultant chargé de l'élaboration de la Politique énergétique de la CEPGL et de son Plan d'action stratégique de mis en oeuvre.....17
21. Processus de recrutement d'un consultant individuel chargé de l'élaboration d'une Stratégie de développement des Energies Renouvelables dans la CEPGL.....18
22. Etude de faisabilité, d'APD et DAO pour la Réhabilitation, la Fiabilisation et l'Extension des Réseaux MT/BT de distribution d'électricité à l'Est de la RDC.....19
23. Infrastructures associées.....20
A. Poste 220 kV de Kamanyola.....20
B. Ligne 220 kV Kamanyola-Buhandahanda.....21
C. Ligne 220 kV Kamanyola-Karongi.....21
D. Ligne 220 kV Kamanyola-Bujumbura.....22
E. Nouveau Poste national 220 kV de Buhandahanda.....22

Tel qu'il est monté en Partenariat Public Privé, la partie privée qui développe le Projet apporte 20% du total de la dette et 70% des fonds propres quand la partie publique qui suit le Projet apporte 80% du total de la dette et 30% des fonds propres.

C'est un nouveau modèle qui, des fois, pose problème dans l'application à la lettre de certaines procédures existantes. Ce qui nécessite quelques fois des adaptations par rapport à la situation réelle du Projet.

Situation au 30 Juin 2026

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
1	**Feuille de route**	• Conformément aux recommandations de la réunion de Nairobi du 23 au 27 février 2026, REL a partagé, en date du 06/03/2026, la nouvelle Feuille de route qui fixe la nouvelle date de clôture financière au 31décembre 2026. • Cependant, étant donné que certains Bailleurs de fonds, dont la Banque	Mise à jour de la Feuille de Route, par REL, en tenant compte des délais prévus par les Bailleurs de fonds pour la présentation du Projet à leurs Conseils d'Administration.	Le chemin critique vers la Clôture Financière reste la fin des activités de mobilisation, par les Etats contractants, des financements du Projet auprès des Bailleurs de fonds en vue de conclure les différents Accords y afférents.

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		mondiale et la BEI, ont déjà indiqué que les délais prévus pour la présentation du Projet à leurs Conseils d'Administration, en vue de l'approbation de leurs financements respectifs, ne concordent pas avec ceux figurant dans cette Feuille de route, REL devra proposer une nouvelle Feuille de route tenant compte des délais exprimés par les Bailleurs de fonds.		
2	**Processus de recrutement de l'entreprise de construction de la Centrale hydroélectrique régionale Ruzizi III (IAC/EPC)**	• A la suite des négociations pour l'optimisation du coût du contrat EPC auxquelles EGL a été représentée par son Ingénieur Conseil, des réunions d'information et d'explication à l'intention des membres du Comité de Pilotage et des Experts pluridisciplinaires des États, portant notamment sur les	• Poursuite de négociations pour conclure sur les optimisations techniques et financières à retenir ; • Signature du contrat EPC • Demande aux Bailleurs de fonds de revoir à la hausse leurs mises dans le Projet compte tenu du coût actuel de l'EPC qui	Selon la Feuille de route actuelle, la signature du contrat EPC est prévue au cours du mois de juillet 2026.

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		résultats préliminaires des négociations ainsi que sur les optimisations techniques et financières visant la réduction du coût du contrat EPC et du calendrier d'exécution du Projet	dépasse largement les prévisions.	
3	**Processus de recrutement de l'Ingénieur Indépendant**	• REL et EGL ont finalisé l'évaluation technique, financière et combinée. • La négociation du contrat avec le meilleur candidat a eu lieu du 16 au 20 Mars 2026 à Kigali au Rwanda. • Cependant cette négociation n'est pas encore finalisée car, sur les quatre Experts que le candidat retenu devait remplacer, REL a émis un avis d'objection sur les CV des candidats aux postes PC-1 Chef d'équipe et PC-10 Spécialiste en	• Proposition, par le candidat retenu, de nouveaux Experts aux postes PC-1 et PC-10 ; • Finalisation de la rédaction du Rapport de négociation ; • Demande à la Banque mondiale de son avis de non-objection sur le rapport de négociation et le projet de contrat. • Signature du contrat dès réception de l'ANO de la Banque mondiale.	• Le processus de recrutement de l'Ingénieur Indépendant, de même que la gestion de son contrat, sont menés conjointement par l'EGL et REL.

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		construction des ouvrages hydromécaniques.		
4	**Agent de Probité**	• Le Prestataire de Services d'Assurance de Probité participe aux différentes séances de négociation entre REL et le soumissionnaire retenu.	• Coordination conjointe, par REL et la Banque Mondiale, des activités de l'Agent de Probité. • Partage simultané avec EGL, par REL, de toutes les correspondances adressées aux Bailleurs de fonds concessionnels et de tous les Rapports de l'Agent de probité.	
5	**Audit juridique des Accords de Projet**	Les Conseils des différentes Parties (Public, Privé) ont poursuivi le toilettage juridique des différents projets d'Avenants. La rédaction des projets d'Avenants étant presque finalisée, il reste aux Parties de se convenir sur la date de sa finalisation effective avant de les envoyer aux Etats pour signature.	• Tenue de la 14ème Réunion du COPIL pour validation desdits Avenants aux fins de signatures.)	La signature desdits Avenants est attendue avant la fin du mois de juillet 2026.

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
6	**Processus d'agrément de REL comme Entreprise Communautaire**	• Le Burundi et le Rwanda ont déjà donné un avis favorable. • Le Document est en passe de signature par Madame la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères de la RDC.	Octroi à REL, par l'ensemble des États membres, du statut d'entreprise communautaire de la CEPGL.	
7	**Panel d'Experts Indépendants**	• Organisation de deux réunions entre EGL, REL et les Experts de chaque Panel afin de convenir du format harmonisé des rapports consolidés, ainsi que du calendrier de leur finalisation et de leur disponibilité. Ces rapports sont attendus par les Bailleurs de fonds, qui doivent les intégrer dans le dossier à soumettre à leurs Conseils d'Administration en vue de l'approbation du	• Transmission, aux Bailleurs de fonds, par l'EGL, du Rapport consolidé des Experts de chaque Panel, afin de la consolidation, par ces Bailleurs, du dossier à soumettre à leurs Conseils d'Administration en vue de l'approbation du financement consenti au Projet. • Organisation, au cours de la deuxième quinzaine du mois d'Août 2026, d'une visite des sites par les Experts du Panel pour la	• La Banque Mondiale et REL ont convenu que la présence de quatre Experts suffit pour considérer que le Panel pour la Sécurité du Barrage est au complet.

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		financement consenti pour le Projet; • Analyse en cours des rapports individuels des Experts du Panel pour la conformité environnementale et sociale soumis à l'EGL au cours du mois de Juin 2026.	conformité environnementale et sociale.	
8	**Acquisition des terres**	• La réévaluation des terres et droits fonciers sur les deux rives a été finalisée. • Le Rapport d'évaluation sur la rive rwandaise a été transmis à la BAD pour mise à dispositions des fonds d'expropriations. • Les accords entre REL et les Populations affectées par le Projet sur la rive rwandaise sont en cours de signature.	• Organisation de la réunion des membres de l'UCMO sur l'analyse et la validation du budget du PAR sur la rive congolaise; Cette réunion à laquelle participeront également le Comité des Populations affectées par le projet ainsi que les Autorités locales. • Transmission par l'EGL, au Ministre en charge des Finances de la RDC, du rapport validé pour l'introduction de la	• Le coût total pour la mise en œuvre du PAR est estimé à 21 192 600 USD. • La procédure interne de mise à disposition, par la BAD, des fonds dédiés aux expropriations est en cours d'instruction en interne après la requête de financement à la BAD faite par le Rwanda.

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		• La date buttoir sur la rive rwandaise a été arrêtée au 08 Juin 2026 et le paiement des frais des indemnisations doit être achevé au plus tard le 05 Octobre 2026. Il est prévu que cette activité soit également achevée avant la fin de l'année 2026 sur la rive congolaise.	requête, à la BAD, visant la mise à disposition des fonds de mise en œuvre du PAR (expropriations, etc.) ; • Déclaration de la date butoir de notification pour la signature des formulaires.	
9	**Activités environnementales et sociales**	• Les rapports EIES et les documents connexes, ont été publiés avec succès sur le site Internet de REL et celui de la Banque Mondiale respectivement en septembre et octobre 2024. Les Conseillers techniques des Bailleurs de fonds ont soumis leur premier rapport avec des recommandations sur les	• Transmission à REL des observations et commentaires de l'EGL sur l'étude des poissons de la rivière Ruzizi; • Préparation, par REL, d'un Plan d'Action Environnemental et Social (PAES) en tenant compte des commentaires des Conseillers techniques des Bailleurs de fonds et le PGES;	• La BAD doit publier les rapports EIES pendant 120 jours après la fin de la réévaluation des terres en cours. Cela retardera la date du Conseil d'Administration de la BAD et la Clôture Financière qui s'ensuivra. REL est en train de discuter des options d'atténuation avec la BAD et les États Contractants.

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		actions environnementales et sociales clés. • La SFI examine actuellement le Rapport EIES en vue d'une publication rapide. • L'analyse du Rapport final d'étude sur l'écosystème des poissons de la rivière Ruzizi, remis par REL à l'EGL le 14/04/2026 a été finalisée et les commentaires de l'EGL y relatifs seront envoyés sous peu à REL.	• Transmission à EGL par chaque Bailleur de fonds d'une Note synthèse des conditions nécessaires à la présentation du Projet à son Conseil d'Administration, y compris les aspects environnementaux et sociaux ; • Réponses par REL aux commentaires et préoccupations des Conseillers techniques des Bailleurs de fonds dans le cadre de leur processus d'évaluation E&S.	• EGL demande à la BAD de partager le rapport produit par les Conseillers techniques des Bailleurs de fonds sur l'EIES.
10	**Levée du Cas de Force Majeure**	REL a envoyé, *en date du 22 septembre 2025,* à l'EGL une Lettre de confort par laquelle elle affirme que ni elle, ni ses Sponsors ne comptent se désengager du Projet,	Attente par EGL d'une correspondance de REL lui notifiant la mainlevée dudit Cas de Force Majeure.	Le cas de Force Majeure n'a été invoqué qu'en raison de la difficulté de réévaluer les terres sur la rive congolaise.

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		nonobstant le Cas de Force Majeure persistant.		Or, aujourd'hui, la réévaluation des terres sur cette rive a été finalisée. Par conséquent, son maintien n'a plus de raison d'être.
11	**Plan de Développement Local (PDL)**	Lors de la réunion de concertation des Bailleurs de fonds, tenue à Nairobi du 18 au 21 novembre 2025, les Parties ont convenu que les Etats soumettraient à la Banque mondiale des projets financièrement réalisables, élaborés en tenant compte du budget disponible. Toutefois, le Rwanda a demandé que cette activité ne soit pas prise en considération.	• Transmission à la Banque Mondiale par chaque Etat Contractant du PDL • Identification, par la Banque Mondiale, des projets à mettre en en œuvre.	
12	**Notification aux Etats riverains (Tanzanie et Zambie) du Projet Ruzizi III**	Activité déjà faite par l'EGL et aucune préoccupation n'a été soulevée par l'un ou l'autre Etat.	Elaboration par EGL des réponses aux éventuelles préoccupations qui seraient soulevées par les Etats riverains.	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
13	**Ingénierie**	• Préparation en cours, par REL, des réponses aux commentaires techniques des Bailleurs de fonds non concessionnels et de leurs Conseillers. • Visite du site par le Conseiller technique des Bailleurs de fonds non concessionnels.	• Partage avec l'EGL, par REL, des commentaires techniques de Bailleurs de fonds non concessionnels. • Collaboration entre EGL, REL et les Experts du Panel pour la Sécurité du barrage. • Poursuite, par REL et dès que possible, des activités d'échantillonnage des sédiments suspendues à cause de la situation sécuritaire dans la zone du Projet.	
14	**Financements du Projet**	• Les Accords de financements de base sont en cours d'élaboration par chaque Bailleur de fonds. • Les Accords de coordination et de subordination sont en passe de finalisation par les	• Organisation de la réunion entre EGL, REL, les Sponsors de REL et les Bailleurs de fonds pour la finalisation des Accords de financement.	Selon les négociations actuellement en cours entre la Société de Projet REL et l'entreprise EPC retenue, les États contractants devraient mobiliser un financement additionnel estimé entre 180 millions USD et 250

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		Conseils respectifs de la Partie publique et de la Partie privée. • Le projet des Accords de Rétrocession des financements concessionnels, à la Société de Projet REL par les Etats contractants, rédigé par les Conseils de la Partie publique est déjà disponible. Cependant, sa finalisation est tributaire des informations à tirer dans les Accords de financements concessionnels en cours d'élaboration par chaque Bailleur de fonds.	• Partage par les Bailleurs de fonds des accords de financement de base.	millions USD. Le montant définitif de ce financement sera déterminé à l'issue de ces négociations, dont la clôture est prévue au cours du mois d'août 2026.
15	**Coûts de développement autorisés**	• La clôture financière n'ayant pas pu intervenir le 30 septembre 2025, comme prévu par l'Avenant n°3 à la Convention Commune	Finalisation du projet d'Avenant sur l'augmentation du Plafond des coûts de développement et sa	• Le Conseil d'Administration de la BEI a approuvé une subvention d'investissement

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		d'Achat d'Electricité, REL et ses Sponsors ont sollicité une nouvelle augmentation du plafond des Coûts de Développement autorisés, d'un montant de 10 540 693 USD, portant ainsi le nouveau plafond de 28 696 852,57 USD à 39 237 545,57 USD. • Le 15 avril 2026, l'EGL a adressé aux Sponsors de REL une correspondance portant notamment sur l'acceptation, par les Etats contractants, d'un relèvement du plafond des Coûts de Développement Autorisés, pour un montant additionnel de 10 540 693 Dollars américains. • En date du 11 mai 2026, EGL a reçu, de REL, un projet d'Avenant (Avenant n° 6)	signature par les Parties concernées.	additionnel d'un montant de 5M€, en faveur de REL, en vue de la couverture d'une partie des coûts de développement. Ce montant sera converti, à la clôture financière, en participation au capital social pour le Burundi et pour le Rwanda • EGL estime que le projet d'Avenant n° 6 devrait être intégré dans l'Avenant n° 5 d'autant plus que les clauses visées sont dans la Convention Commune d'Achat d'Electricité (CCAE), objet de projet d'Avenant n° 5.

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		conséquent à cette augmentation. • Ce projet d'Avenant est en cours de finalisation par l'EGL et ses Conseils.		
16	**Engagements des parties prenantes**	• Organisation et tenue, en date du 03 juillet 2026, de la réunion entre les Parties EGL et REL ainsi que la Société Financière Internationale sur le dossier relatif à la Garantie supplémentaire de liquidités exigée par les Bailleurs de fonds non concessionnels laquelle doit être apportée par les Acheteurs.	• Coordination continue, par EGL et REL, de l'engagement des Partie Prenantes • Transmission, par la SFI, aux Sociétés nationales d'électricité et aux États contractants, des documents requis pour la mise en place de la Garantie supplémentaire de liquidités. Chaque Société nationale d'électricité est appelée à transmettre ces documents aux banques commerciales qu'elle aura identifiées en vue de l'émission et de la prise en	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
			charge de cette Garantie, conformément aux exigences des Bailleurs de fonds non concessionnels.	
17	**Questions transfrontalières**	• Lors de la réunion de concertation des Bailleurs de fonds, du 18 au 21 novembre 2021 à Nairobi, REL a souhaité la poursuite des échanges entre le SEP/CEPGL, EGL, REL et les Services concernés en vue de l'application du régime de la CEPGL aux mouvements transfrontaliers garantissant la libre circulation des biens et des personnes pendant la phase de construction.	Poursuite des échanges entre le SEP/CEPGL, EGL, REL et les Services concernés en vue de l'application du régime de la CEPGL aux mouvements transfrontaliers.	
18	**Processus de recrutement d'un Cabinet chargé d'élaborer l'Etude**	La procédure est en cours : • Les travaux du Comité chargé d'évaluer les Manifestations d'Intérêt et	Poursuite de la procédure dès réception des avis demandés à la BAD.	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
	de Développement d'un Marché intégré de l'Energie dans la Région des Grands-Lacs	établir la Liste restreinte ont été achevés en mai 2025. • EGL a envoyé à la BAD la requête d'avis de non-objection sur le Rapport d'évaluation et la Liste restreinte, ainsi que sur la Demande de Propositions respectivement le 03/06/2025 et le 30/06/2025. • Lors de la réunion en ligne du 30 janvier 2026, la BAD a indiqué que l'avis demandé pourrait être délivré avant la fin du mois de février 2026.		
19	**Processus de recrutement d'un Bureau d'études chargé de l'Etude de Renforcement de capacités, Facilitation en vue de l'adoption officielle dans tous les pays de la**	Poursuite de la révision par l'EGL du Rapport d'évaluation des Manifestations d'Intérêt et de la Demande de Propositions, faisant suite à l'avis d'objection de la BAD en date du 21 octobre 2025, émis en réponse aux sollicitations de l'EGL du 30 juillet 2025 pour le Rapport d'évaluation des	• Finalisation de la révision du Rapport d'évaluation des Manifestations d'Intérêt et de la Demande de Propositions. • Requête, à la BAD par l'EGL, de l'avis de non-objection sur la version révisée du Rapport	La Commission d'évaluation des Manifestations d'intérêt estime qu'il faudrait envisager la relance de cette procédure en vue de permettre d'avoir éventuellement le minimum de six (6)

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
	CEPGL d'une Méthodologie de tarification commerciale harmonisée pour un Secteur de l'Electricité bancable et performant et de mesures de mise en œuvre.	Manifestations d'intérêt et du 28 août 2025 pour la Demande de Propositions.	d'évaluation des Manifestations d'Intérêt et de la Demande de Propositions. • Publication de la Demande de Propositions et poursuite de la procédure.	candidats exigés pour la Liste restreinte.
20	**Processus de recrutement du consultant chargé de l'élaboration de la Politique énergétique régionale de la CEPGL et de son Plan d'action stratégique de mise en œuvre**	• Publication de l'Avis à Manifestation d'Intérêt le 05/11/2025 sur le site de la BAD et dans les journaux Le Renouveau du Burundi, le Potentiel de la RDC et ImvahoNshya du Rwanda en date du 07/11/ 2025. • Remise des Manifestations d'Intérêt, le 21/11/2025 à l'EGL, par les soumissionnaires. A cette date de soumission, une	• Demande à la BAD l'autorisation de relancer la procédure, la première procédure ayant été infructueuse. • Relance de la procédure dès réception de l'avis de non-objection de la BAD.	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		seule candidature a été réceptionnée. • Préparation en cours de la requête à adresser à REL, par l'EGL, en vue de la relance de la procédure.		
21	**Processus de recrutement d'un consultant individuel chargé de l'élaboration d'une Stratégie de développement des Energies Renouvelables dans la CEPGL**	• Publication de l'Avis à Manifestation d'Intérêt le 11/11/2025 sur le site de la BAD et dans les journaux Le Renouveau du Burundi, le 14/11/2025, le Potentiel de la RDC, le 17/11/2025 et l'ImvahoNshya du Rwanda en date du 19/11/ 2025. • Remise des Manifestations d'Intérêt le 28/11/2025 à l'EGL par les soumissionnaires. Aucune candidature réceptionnée à la date de remise des Manifestations d'Intérêt. • Préparation en cours de la requête à adresser à REL par	• Soumettre à la BAD une demande d'autorisation en vue de la relance de la procédure, la première ayant été déclarée infructueuse ; • Procéder à la relance de ladite procédure dès obtention de l'approbation de la BAD.	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		l'EGL en vue de la relance de cette procédure.		
22	**Etude de faisabilité, d'APD et DAO pour la Réhabilitation, la Fiabilisation et l'Extension des Réseaux MT/BT de distribution d'électricité à l'Est de la RDC**	• EGL a finalisé la préparation du Projet de Termes de Référence (TDR) et l'a envoyé à la SNEL (Société Nationale d'Electricité de la RDC) pour avis et commentaires avant la demande d'Avis de non-objection de la BAD. • L'Equipe de la SNEL en charge de ce projet a adressé à l'EGL ses avis et commentaires le 04/02/2026. • La version finalisée des TDR intégrant les observations de la SNEL SA a été transmise par l'EGL à la BAD le 13/02/2026, pour avis de non-objection.	• Demande d'Avis de Non-Objection de la BAD sur l'Avis à Manifestation d'Intérêt. • Publication de l'AMI dès réception de l'avis de non-objection de la BAD. • Poursuite du processus.	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		• Analyse en cours par la BAD de ces TDR.		
23	**Infrastructures associées**			
	A. Poste 220 kV de Kamanyola	• Le Comité chargé de l'évaluation des Propositions techniques et financières, mis en place par l'EGL, et l'Agent de Soumission mis en place par la KfW ont finalisé l'évaluation des Propositions Techniques ainsi que la rédaction du Rapport d'évaluation technique; • La requête de l'EGL sollicitant l'avis de non-objection de la KFW sur le Rapport d'évaluation des Propositions techniques a été envoyée le 10 Juillet 2026.	• Evaluation financière, combinée et finale dès réception de l'avis de la KFW et poursuite de la procédure.	• Travail rapproché avec les Experts des Sociétés Nationales d'Electricité (REGIDESO/BURUNDI, SNEL/RD Congo, EDCL/EUCL/REG/RWANDA) • Anticipation sur la disponibilité du financement permettant de débuter et achever le projet dans les conditions requises.
	B. Ligne 220 kV Kamanyola-	• Le Comité chargé de l'évaluation des Propositions techniques et financières,	• Evaluation financière, combinée et finale dès réception de l'avis de la	• Travail rapproché avec les Experts de la Société

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
	Buhandahanda /RDC	mis en place par l'EGL, et l'Agent de Soumission mis en place par la KfW ont finalisé l'évaluation des Propositions Techniques ainsi que la rédaction du Rapport d'évaluation technique; • La requête de l'EGL sollicitant l'avis de non-objection de la KFW sur le Rapport d'évaluation des Propositions techniques a été envoyée le 10 juillet 2026.	KFW et poursuite de la procédure.	Nationale d'Electricité de la RDC (SNEL SA) • Anticipation sur la disponibilité du financement permettant de débuter et achever le projet dans les conditions requises • Anticipation sur la mobilisation de la SNEL sur les expropriations.
	C. Ligne 220 kV Kamanyola-Karongi	• Poursuite de la négociation entre l'EDCL/REG et la BEI afin de la mise à disposition, par cette Banque, du financement requis pour la construction de la Ligne et la surveillance des travaux; • Evaluation des Propositions techniques et élaboration, par l'EDCL/REG, du Rapport	• Poursuite de la négociation entre l'EDCL/REG et la BEI pour la mise à disposition du financement pour la construction de la Ligne et la surveillance des travaux.	Défis à relever : • Risque de décalage du calendrier de mise en service de la Centrale Ruzizi III ; • Risque lié à la disponibilité des financements pour la construction de la Ligne ;

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		d'évaluation des Propositions techniques; • Requête à la BEI de l'avis de non-objection sur le Rapport d'évaluation technique.	• Poursuite de la procédure dès réception de l'ANO demandé à la BEI.	• Risque lié à la disponibilité des terres et droits fonciers.
	D. Ligne 220 kV Kamanyola-Bujumbura	-	Implantation de 7 Pylônes sur le territoire congolais dès que possible.	La construction de la ligne a été financée par la BAD à hauteur de 16,17 Millions d'UC, soit 23,1 Millions de dollars américains. De son côté, l'UE a pris en charge le financement de la construction du poste de Rubirizi au Burundi, pour un montant de 14,7 millions d'euros.
	E. Nouveau Poste national 220 kV de Buhandahanda	• Transmission, à la BAD par la SNEL SA, des rapports d'audit des exercices 2022 et 2023, ainsi que l'audit de clôture du Projet NELSAP, sur lesquels la BAD doit formuler ses observations préalables	• Transmission, à la KFW par la SNEL SA, de l'inventaire, des matériels et équipements à monter pour le Poste, lesquels sont déjà acquis et entreposés dans les magasins de Luiro à proximité de Bukavu ;	• Le projet de construction du poste de Buhandahanda, initialement placé sous la responsabilité du NELSAP, a été annulé par la BAD en raison des

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		avant l'annulation du financement.	• Recrutement par la SNEL SA de l'entreprise de construction du Poste ; • Validation des équipements disponibles à Luiro par l'Ingénieur-Conseil en cours de recrutement par l'EGL sur financement de la KfW.	retards accumulés dans sa mise en œuvre. • Un accord sur les modalités de construction de ce Poste devra être convenu entre la SNEL SA et la KfW. Celle-ci indique que le financement de la construction ne pourra être envisagé qu'après la réalisation et la validation des études requises.

Fait à Bujumbura, le 17 / 07 / 2026

LE DIRECTEUR GENERAL,

Charles VUMBI MBENGA

17/07/2026